



Madame, Monsieur, cher-e camarade, cher-e ami-e.

Du 28 novembre au 12 décembre, vous allez voter et dire quel est le syndicat qui mérite votre confiance. Votre vote est donc important car de lui dépend la qualité de votre défense et du combat à mener dans les conseils prud'homaux et futures Commissions Paritaires qui auront à débattre des problèmes vous concernant.

Vous avez 2 façons de voter : soit par vote électronique, soit par vote par correspondance. C'EST LE VOTE ÉLECTRONIQUE QUI PRIME. Et vous pouvez le faire chez vous ou à l'entreprise.

D'ici 2^{ème} quinzaine d'octobre/début novembre, vous recevrez chez vous une enveloppe contenant le matériel de vote (l'enveloppe pour le vote par correspondance, les professions de foi, les bulletins de vote, le code confidentiel d'identification vous permettant de voter électroniquement).

Vérifiez que les mentions vous concernant sont exactes. **Dès réception de ce matériel, contactez la CGTR qui vous expliquera, si besoin, notamment les modalités de vote.**

La CGTR, première force syndicale de la Réunion, en solidarité avec la CGT premier syndicat en France, porte les revendications pour un meilleur avenir des salariés et notamment ceux des petites entreprises. Elle exige les mêmes droits pour tous les salariés quelle que soit la taille de leurs entreprises (droit à des institutions de représentation, salaires, conventions collectives, conditions de travail, formation professionnelle, accès aux activités sociales et culturelles...).

Elle a été la force motrice qui a permis la prime COSPAR et le RSTA (150 € pour les bas salaires).

Elle a toujours été le pilier des luttes et récemment encore de celles dans le BTP et Ports et Docks pour défendre la dignité des travailleurs et de meilleurs salaires.

Elle revendique **un smic à 1800 € et une revalorisation des minimas sociaux.**

Elle a été **le fer de lance dans la lutte contre la loi Khomri** qui veut détruire le droit du travail et mettre à genoux les salariés et surtout ceux des TPE. D'autres syndicats ont



choisi de défendre cette funeste loi et se sont objectivement placés dans le camp du patronat.

La capacité de mobilisation de la CGTR est inégalée. Depuis plusieurs décennies, c'est la CGTR qui fait l'actualité sociale. Sans elle, pas de progrès social.

Votre vote déterminera la place des syndicats dans la future commission paritaire qui examinera et débattrà des problèmes que vous rencontrerez dans votre vie professionnelle. Votre vote déterminera la représentation CGTR dans les conseils prud'homaux.

Saisissez vous de cette arme et, pour votre avenir avec la CGTR, votez et faites voter CGT.

Ni artrouv.

Le Secrétaire Général de la CGTR



CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL
DE LA RÉGION
144, Rue de Valenciennes - BP 80829
57470 Saint-Denis-Clément
Tél : 0262 90 33 40 - Fax : 0262 20 38 63
Courriel : travail@wanadoo.fr
Ivan Hoareau.

URN 0262 90 93 40 - Jacques Bhugon : 0692 25 64 25,
URE : 0262 50 14 49 - J. Yves Payet : 0693 92 66 33,
URSO : 0262 42 03 93 - Roger Rosina : 0692 56 45 98,
CGTR Région Sud : 0262 34 15 80 - Max Banon : 0692 64 90 61,
FD BTP : Sylviane Dijoux: 0692 88 56 48 / Raymond Payet : 0692 85 79 03
FD Métallurgie : Thierry Pérta : 0693 21 66 27
FD Commerce : Georges Caro : 0692 26 94 94
FD Ports et Docks : Danio Ricquebourg : 0692 60 67 67
FD Transport : Patrick Grondin : 0692 55 61 29
FD Santé : Eddie Dijoux : 0693 92 83 84